



Date de dépôt : 9 avril 2025

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Pierre Conne : Evaluation du risque jihadiste en Suisse et à Genève en lien avec la montée de l'antisémitisme et les manifestations de soutien à la cause palestinienne

En date du 14 février 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Considérant que la sécurité publique constitue une priorité essentielle pour le canton de Genève et la Suisse ;

considérant que le terrorisme jihadiste représente une menace persistante en Europe et en Suisse, comme l'attestent divers attentats et arrestations ces dernières années ;

considérant que la Confédération, compétente pour toutes questions sécuritaires de cet ordre, dans ses rapports de sécurité, identifie le risque jihadiste comme une préoccupation majeure, qu'il soit d'origine endogène (radicalisation locale) ou importé (influences extérieures, flux migratoires) ;

considérant que les tensions internationales, notamment le conflit à Gaza, ont des répercussions sur la dynamique sociale et politique en Suisse ;

considérant la montée préoccupante de l'antisémitisme en Suisse et particulièrement à Genève, en lien avec les événements au Proche-Orient, et l'augmentation des actes et discours haineux visant les communautés juives ;

considérant que certaines manifestations de soutien à la cause palestinienne ont pu être le vecteur de discours extrémistes et potentiellement violents ;

considérant que la lutte contre la radicalisation et la prévention des actes violents nécessitent une analyse approfondie des dynamiques locales et des influences extérieures ;

considérant que la situation géopolitique du canton de Genève n'est pas comparable à la majorité des autres cantons suisses ;

considérant que les rapports fédéraux en la matière ne fournissent cependant aucune analyse détaillée par canton, ce qui ne permet pas d'évaluer précisément la situation spécifique du canton de Genève,

le Conseil d'Etat peut-il obtenir de la Confédération les données nécessaires pour fournir une évaluation détaillée du risque jihadiste à Genève, en prenant en compte :

- 1. les dynamiques de radicalisation endogènes, en particulier au sein de milieux exposés à des idéologies extrémistes ?*
- 2. les menaces importées, incluant l'influence de groupes terroristes étrangers, les réseaux de propagande et les flux migratoires ?*
- 3. le lien entre la montée de l'antisémitisme et les événements géopolitiques, notamment le conflit israélo-palestinien ?*
- 4. l'impact des manifestations et des mouvements de soutien à la cause palestinienne sur la diffusion éventuelle de discours extrémistes et leur rôle dans le processus de radicalisation locale ?*
- 5. les mesures actuellement mises en place ainsi que les améliorations possibles en matière de prévention, de surveillance et de réponse face à cette menace ?*

Cas échéant, sur la base de ces données, le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre des mesures spécifiques, en accord avec la Confédération, afin de renforcer la prévention, le dépistage et la maîtrise de ces risques ?

Je remercie le Conseil d'Etat de la prise en considération de ma préoccupation sécuritaire et des réponses qu'il sera en mesure de me donner.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat se détermine comme suit par rapport aux interrogations contenues dans la présente question écrite ordinaire :

1. Les dynamiques de radicalisation endogènes, en particulier au sein de milieux exposés à des idéologies extrémistes

Le thème de la radicalisation, notamment en lien avec les personnes mineures, occupe de plus en plus les autorités de sécurité, bien que ce phénomène ne soit pas entièrement nouveau. Celui-ci touche plusieurs thématiques. Ainsi, dans le domaine du terrorisme djihadiste par exemple, les personnes mineures se radicalisent, dans de nombreux cas, à travers les réseaux sociaux et, comparativement aux adultes, souvent en très peu de temps. La fascination pour la violence joue généralement un rôle plus important que l'idéologie elle-même, ces personnes étant souvent idéologiquement flexibles.

Les réseaux sociaux tels que TikTok, Instagram et Telegram, ainsi que les prédicateurs d'obédience salafiste, actifs en ligne, jouent un rôle central dans le processus de radicalisation. Les réseaux sociaux sont facilement accessibles aux personnes mineures, et souvent librement. Ils permettent d'entrer en contact avec d'autres mondes, facilitent les échanges avec des personnes partageant les mêmes idées et favorisent la formation de réseaux virtuels au-delà des frontières. Les prédicateurs et/ou idéologues en ligne s'adressent de manière ciblée à des jeunes qui sont en quête de sens et recherchent des réponses à des questions religieuses et existentielles ou à des préoccupations du quotidien. En proposant des contenus adaptés à ce public et en les présentant de manière attractive, ils abaissent le seuil d'entrée qui mène à des modes de pensée extrémistes. Ce faisant, ils préparent le terrain, afin que les personnes mineures soient réceptives à des idéologies extrémistes en ligne.

2. Les menaces importées, incluant l'influence de groupes terroristes étrangers, les réseaux de propagande et les flux migratoires

Bien que l'organisation centrale de « l'Etat islamique » soit affaiblie, elle continue d'opérer en tant qu'organisation terroriste, clandestine, décentralisée et résiliente. Des groupes affiliés, comme « l'Etat islamique » dans la région du Khorasan, disposent par contre de réseaux étendus ainsi que de capacités et de moyens de base qui, bien que limités, peuvent leur permettre de concrétiser leurs intentions de commettre des attentats en Europe et ailleurs.

Les acteurs djihadistes peuvent profiter des flux migratoires pour entrer en Europe ou les personnes résidentes peuvent se radicaliser et passer à l'acte. A cet égard, l'intégration dans les sociétés occidentales constitue un enjeu déterminant. Il est à noter qu'à Genève et en Suisse, les procédures actuelles liées au terrorisme djihadiste ne concernent pas des personnes relevant de l'asile ni des personnes avec un parcours de migration récent. A des fins de prévention, les offices fédéraux et cantonaux travaillent en étroite collaboration dans ce domaine.

3. Le lien entre la montée de l'antisémitisme et les événements géopolitiques, notamment le conflit israélo-palestinien

Le conflit qui perdure au Proche-Orient continue à alimenter les réactions antisémites en Europe.

Certaines organisations djihadistes, telles qu'Al-Qaïda, s'emploient à faire avancer l'agenda djihadiste mondial et à gagner la sympathie de personnes motivées par le djihad. A cause de la poursuite de la guerre au Proche-Orient, sa propagande continue de jouir d'un fort essor. Les plateformes médiatiques officielles d'Al-Qaïda diffusent régulièrement des appels incitant à des actions violentes aux Etats-Unis et en Europe, ainsi qu'à des attaques contre les intérêts israéliens dans le monde entier. Il en est de même pour celles liées à l'« Etat islamique ».

A la suite de l'attaque du Hamas, le 7 octobre 2023, les forces de l'ordre ont renforcé leurs dispositifs sécuritaires préventifs des lieux culturels et religieux des communautés juives. En complément, ces mêmes communautés ont également reçu des subventions fédérales et cantonales, en lien avec les mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier.

4. L'impact des manifestations et des mouvements de soutien à la cause palestinienne sur la diffusion éventuelle de discours extrémistes et leur rôle dans le processus de radicalisation locale

Il n'a pas été constaté d'impact significatif permettant de faire un lien objectif entre le soutien à la cause palestinienne et le processus de radicalisation, que ce soit dans la sphère djihadiste ou dans les milieux de l'extrême-gauche violente.

5. Les mesures actuellement mises en place ainsi que les améliorations possibles en matière de prévention, de surveillance et de réponse face à cette menace

Les personnes mineures qui consultent, de façon répétée, de la propagande djihadiste, en particulier si elles sont socialement isolées ou psychologiquement en difficulté, peuvent se radicaliser et recourir à la violence. Détecter les processus de radicalisation à un stade précoce et les contrer, de manière préventive, est une tâche complexe nécessitant une coopération entre les acteurs étatiques et la société civile. A cet égard, le deuxième plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent est un instrument central. Elaboré sous la direction du réseau national de sécurité (RNS), le plan d'action national est entré en vigueur en 2023 et doit être mis en œuvre jusqu'en 2027. Il est consacré à toutes les formes d'extrémisme violent. Un accent particulier est mis sur la prévention de la radicalisation des jeunes et sur l'utilisation critique d'Internet et des médias sociaux. Au total, 11 mesures, dans 4 champs d'action, doivent être mises en œuvre de manière interdisciplinaire et interinstitutionnelle, afin d'atteindre une efficacité maximale.

Cas échéant, sur la base de ces données, le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre des mesures spécifiques, en accord avec la Confédération, afin de renforcer la prévention, le dépistage et la maîtrise de ces risques ?

Le canton de Genève a mis en œuvre le dispositif « Gardez le lien », adopté par le Conseil d'Etat en 2015, pour la prévention des radicalisations religieuses et politiques violentes. Cette plateforme a pour objectif principal de prévenir, en particulier, toute rupture familiale, scolaire et professionnelle, et donc de maintenir le lien social avec les personnes en situation de vulnérabilité qui pourraient être attirées par une idéologie ou un mouvement justifiant une forme de violence. Elle favorise un travail en réseau avec les institutions et les acteurs de la société civile, afin de garantir une prise en charge au plus près de la personne et de ses besoins. Elle propose également

des formations aux professionnels exposés à des situations de radicalisation, dans le but de pouvoir mieux détecter et prendre en charge ces cas.

Par ailleurs, le canton mène des travaux afin de créer une cellule de gestion des menaces graves contre l'intégrité physique, psychologique ou sexuelle, qui complétera le dispositif « Gardez le lien » concernant la radicalisation, pour les situations à risque. Dans ce cadre précis, cette cellule pourra, le cas échéant, faire appliquer les mesures policières de lutte contre le terrorisme, qui sont un des instruments concourant à la réduction des risques.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET